

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 31 du 03.08.2018
Piliers du 03.08.2018
au 03.09.2018

Monthey, le 31 juillet 2018

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Mme Brigitte Défago, Ch. du Raccot 18b, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Espace Plus Véranda, ZI Les Rosses 9, 1893 Muraz.
Situation : parcelle No 590, folio 6, au lieu-dit « Bugnon », située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la PPE « Pré-Fleuri »; coordonnées : 2'561'875/1'123'335. Dossier déposé le 19 juillet 2018.
Objet : pose de parois coupe-vent amovibles sur un balcon sis au 8^{ème} étage du bâtiment existant.
- Requérant : M. Pascal Bugnon, Rte des Cerisiers 10, 1871 Choëx.
Auteur des plans : Lattion & Veillard Sàrl, Route des Iles 5, 1868 Collombey.
Situation : parcelle No 5489, folio 38, au lieu-dit « Vergottes », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'338/1'121'199. Dossier déposé le 18 juillet 2018.
Objet : installation d'une piscine hors sol et d'une pompe à chaleur air/eau.
- Requérants : Mme Oksan Cöcel et M. Gaël Lopez, Rte de Choëx 90, 1871 Choëx.
Auteur des plans : AV-Archi SA, Route Cantonale 36, 1897 Le Bouveret.
Situation : parcelle No 1898, folio 36, au lieu-dit « Chez Bollut », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'090/1'120'900. Dossier déposé le 30 juillet 2018.
Objet : transformations intérieures et création de nouvelles ouvertures en façades du chalet existant.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 3 septembre 2018 à 18.00 heures